FORMATION DES INTERVENANTS SST DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Montréal

2020-09-24

Division de la prévention
Direction Santé, sécurité et mieux-être

RÔLE DE L'INTERVENANT EN SST

Le rôle de l'intervenant SST est de rendre automne le gestionnaire afin qu'il réalise avec qualité les activités de prévention de base obligatoires déterminées par sa direction pour lesquelles des cibles de fréquences sont établies.

ÉTAPE 1 : QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION DES BESOINS DE FORMATION

Pour mieux cerner la nature des interventions des gestionnaires de premier et deuxième niveau en SST, il est important de connaître le rôle attendu de la part de ceux-ci.
Un gestionnaire, pour être performant en santé-sécurité du travail, doit veiller à :

1. Intégrer la SST à son rôle et ce, au quotidien
2. Prévoir périodiquement du temps pour effectuer des activités de base de prévention
3. Faire un bon suivi des résultats
4. Gérer avec respect et équité son personnel

Pour chacune de ces dimensions, nous avons dressé une liste de questions qui vous permettront de :

1- Déterminer le niveau actuel de maîtrise de la moyenne des gestionnaires dans votre unité
2- De vous auto-évaluer sur vos habiletés actuelles pour les faire progresser.

ÉTAPE 2 : PLAN DE FORMATION SUR 3 ANS

Le terme formation est utilisé dans son sens large. Ceci inclut la formation théorique, la formation web, la formation par compagnonnage. Une fois le plan d'action complété, en tenant compte des priorités de son unité d'affaires et des recommandations indiquées ci-dessous, l'intervenant SST peut contacter le conseiller principal de la division prévention pour se faire guider dans le choix du mode d'apprentissage et du meilleur fournisseur de service pour chacune des activités de formation retenues.

Une formation générale sur les lois et règlements applicables est fortement recommandée puisqu'elle permet à l'intervenant de se doter d'une base de connaissances nécessaires pour la réalisation de plusieurs activités de prévention.

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

Une formation sur l'animation d'un comité de santé et sécurité est aussi recommandée. En effet, la conduite efficace des rencontres du CSS est un atout majeur permettant de mieux assister les gestionnaires qui ont des responsabilités à cet égard.

Les formations techniques sur les risques majeurs, notamment ceux faisant l'objet d'une priorité de l'organisation et de la CSST sont souhaitables. Les gestionnaires dont le secteur ou les équipements ont fait l'objet d'évaluation ou d'inspections ont souvent besoin du support de l'intervenant SST pour réaliser les mesures préventives et correctives.

Les annexes A et B présentent des listes de formation identifiées par l'équipe de la Division de la prévention de la Direction des ressources humaines. Cette liste est non exhaustive et les conseillers de la Division effectueront au besoin des recherches supplémentaires pour identifier la meilleure activité d'apprentissage.

ÉTAPE 3 : FAIRE APPROUVER SON PLAN DE FORMATION PAR SON CHEF DE DIVISION

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

FORMATION DES INTERVENANTS SST DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Division de la prévention

Direction Santé, sécurité et mieux-être

ÉTAPE 1 : QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION DES BESOINS DE FORMATION

Section I

Principe I : « Les gestionnaires intègrent la santé-sécurité à leur rôle de gestionnaire de premier et deuxième niveau

Pour être performant en matière de santé et sécurité au travail, un gestionnaire doit intégrer l'aspect sécuritaire à son rôle de gestionnaire. Cela signifie que le gestionnaire doit tenir compte de la sécurité à tout moment dans l'accomplissement de ses fonctions.

	Niveau de maîtrise des gestionnaires				
	Oui, la plupart du temps	Non	Mes connaissances et habiletés		
I. Au début de mon quart de travail			1	2	3
1. Je m'assure que tous mes employés ont leurs équipements de protection individuelle et collective avant de commencer leur travail	☐	☐	☐	☐	☐
2. Au moment où je leur attribue leurs tâches de la journée, je leur rappelle les consignes de sécurité s'appliquant à ces tâches	☐	☐	☐	☐	☐
3. S'il y a un problème de sécurité identifié la journée précédente, je les informe (sans accuser personne) dès le début de leur quart de travail, afin d'éviter que la même situation ne se reproduise.	☐	☐	☐	☐	☐

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

FORMATION DES INTERVENANTS SST DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

II. Durant mon quart de travail Lorsque je fais mes tournées régulières dans les lieux de travail, tout en supervisant les activités de travail, je supervise l'aspect sécuritaire, plus précisément :					
1. Je vérifie si les aires de travail sont propres et en ordre	☐	☐	☐	☐	☐
2. Je vérifie si l'employé respecte les règles de sécurité (ex : porte t-il ses lunettes de sécurité? Respecte t-il la bonne marche à suivre…?)	☐	☐	☐	☐	☐
3. Si, durant ma tournée, je constate un problème de sécurité (ex : problème de propreté, employé ne respecte pas une règle de sécurité, etc), j'avertis immédiatement, ou dans les plus brefs délais le(s) employé(s) concerné(s) afin de remédier à la situation.	☐	☐	☐	☐	☐
4. Je fais toujours un suivi afin de m'assurer que les problèmes de sécurité sont réellement régle.					
III. A la fin de mon quart de travail					
1. Je fais le tour de mon département pour vérifier que tout est en règle de vue sécurité.	☐	☐	☐	☐	☐
2. Si ce n'est déjà fait, je rencontre les employés concernés pour leur communiquer les écarts de conduite observés durant la journée et pour convenir des moyens à prendre afin que cela ne se reproduise plus.	☐	☐	☐	☐	☐
3. Je communique au gestionnaire de premier niveau du quart suivant (s'il y a lieu) les problèmes reliés à la sécurité survenus au cours de mon quart.	☐	☐	☐	☐	☐
IV. Lorsque je reçois un nouvel équipement ou lorsqu'il y a un changement de procédure de travail :					
1. Je vérifie le nouvel équipement ou la	☐	☐	☐	☐	☐

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

nouvelle procédure de travail respecte les normes de sécurité et, s'il y a un problème, je le communique à qui de droit. 2. Je m'assure que mes employés reçoivent une formation qui tient compte de l'aspect sécuritaire.	☐	☐	☐	☐	☐
V. Lorsque je fais des réunions d'équipe 1. Je prévois du temps (au moins 15 minutes) pour parler de sécurité. 2. J'encourage les employés à me communiquer ouvertement leurs commentaires et suggestions en matière de SST.	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐
VI. Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel employé ou lorsqu'un employé est transféré à un autre poste : 1. Je m'assure qu'il connait les risques particuliers de son travail 2. Je m'assure que les règles de sécurité et les méthodes de travail lui sont communiquées avant qu'il ne se présente au poste et je vérifie qu'il les ait bien comprises. 3. Je m'assure que la personne que je désigne pour la formation de l'employé intègre l'aspect sécuritaire à la marche à suivre. 4. Je fais un suivi auprès de l'employé afin de m'assurer de sa compréhension.	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

FORMATION DES INTERVENANTS SST DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Division de la prévention
Direction Santé, sécurité et mieux-être

Section II

Principe 2 : « Je consacre le temps nécessaire à la prévention »

En plus d'intégrer la sécurité à son rôle de gestionnaire de premier niveau, le gestionnaire doit être proactif en matière de prévention. Périodiquement, il doit s'arrêter et accorder un temps spécial à la prévention.

	Niveau de maîtrise des gestionnaires		
Et vous, consacrez-vous le temps nécessaire à la prévention?	Oui, la plupart du temps	Non	Mes connaissances et habiletés
I. Périodiquement, (selon la fréquence déterminée par la Direction), je fais une inspection de sécurité, plus précisément :			1 2 3
1. Je fais des inspections mensuelles de sécurité en me servant d'une liste de contrôle. J'examine les installations, les lieux, les méthodes de travail, je tente d'identifier les dangers et les risques présents.	☐	☐	☐ ☐ ☐
2. Lorsque j'identifie un danger, je le règle immédiatement si c'est possible. Sinon, je le rapporte à qui de droit et nous convenons d'une échéance raisonnable pour l'apport de correctifs.	☐	☐	☐ ☐ ☐
3. Je m'assure que les correctifs soient apportés avant l'échéance convenue.	☐	☐	☐ ☐ ☐
II. Lorsque accident du travail ou un incident survient :			
1. Après avoir dispensé les premiers secours, j'enquête *immédiatement*	☐	☐	☐ ☐ ☐
2. J'enquête sur les lieux mêmes de l'accident	☐	☐	☐ ☐ ☐
3. Je recueille les *faits* en interrogeant tous les témoins	☐	☐	☐ ☐ ☐
4. Je rédige la description de l'accident dans ses *moindres détails* et de façon *séquentielle* dans un rapport d'enquête.	☐	☐	☐ ☐ ☐
5. J'analyse l'accident afin d'identifier les *causes* et j'inscris les *correctifs* sur le rapport	☐	☐	☐ ☐ ☐
6. Je nomme des responsables, je fixe des échéances raisonnables et je m'assure que les correctifs soient apportés avant les échéances	☐	☐	☐ ☐ ☐

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

fixées.					
III Périodiquement, j'organise une réunion structurée au cours de laquelle nous abordons différents sujets reliés à la santé, « statistiques d'accident, rapport d'inspection, rapport d'enquête, cueillette et suivi des suggestions… »	☐	☐	☐	☐	☐
IV. Au besoin, j'organise des sessions de formation sur les normes sécuritaires touchant mon département et je fais un suivi auprès de mon personnel pour m'assurer qu'il a bien compris.	☐	☐	☐	☐	☐

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

Section III

Principe 3 : « Je m'assure que ça se règle»

Pour être crédible, le gestionnaire doit non seulement identifier les problèmes, mais s'assurer qu'ils se règlent

	Niveau de maîtrise des gestionnaires		
Et vous, prenez-vous les moyens nécessaires pour que les problèmes se règlent ?	Oui, la plupart du temps	Non	Mes connaissances et habiletés
I. Lorsqu'il y a un problème relié à la sécurité du travail, je m'assure :			1 2 3
1. Qu'on le règle immédiatement, si possible. Si non, je fixe les objectifs avec les employés concernés ainsi qu'une échéance raisonnable. Je fais un suivi afin de m'assurer que les objectifs sont atteints.	☐	☐	☐ ☐ ☐
2. Si le problème est de nature organisationnelle (ex : achat d'un équipement), et que je n'ai pas le pouvoir, je le rapporte à qui de droit. Nous convenons ensemble d'une échéance raisonnable, et je m'assure que les correctifs soient apportés avant échéance.	☐	☐	☐ ☐ ☐

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

Section IV

Principe 4 : « Je supervise mes employés avec une philosophie qui prône le respect et une relation aidante»

La collaboration du personnel étant une condition préalable pour assurer le succès en matière de prévention, le gestionnaire de premier niveau doit obligatoirement adopter un style de gestion qui favorise une attitude positive chez son personnel

	Niveau de maîtrise des gestionnaires		
Et vous, votre style de gestion favorise t-il la collaboration de vos employés ?	Oui, la plupart du temps	Non	Mes connaissances et habiletés
I. Je suis disponible et je suis à l'écoute de mes employés. Lorsqu'un employé me fait une suggestion pour améliorer la sécurité, je l'évalue sérieusement et je l'informe de ma décision. Si sa suggestion a été rejetée, je lui communique les raisons.	☐	☐	1 ☐ 2 ☐ 3 ☐
II. Lorsqu'un employé est performant en matière de santé-sécurité, je n'hésite pas à le féliciter, et j'en tiens compte dans son évaluation de rendement.	☐	☐	☐ ☐ ☐
III. Dans le cas où un employé commet par négligence une infraction à la sécurité			
1. J'évite de le réprimander en public. Cependant, je le rencontre en privé afin de lui faire part des conséquences de son comportement.	☐	☐	☐ ☐ ☐
2. Si le problème persiste, j'applique équitablement un système de mesures disciplinaires en conformité avec la politique de l'entreprise.	☐	☐	☐ ☐ ☐

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

IV. Je donne l'exemple en tout temps. (Port de l'équipement de protection, respect des règles et des méthodes de travail sécuritaires, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐

Formations techniques :

Les formations techniques ne visent pas à faire des intervenants SST des spécialistes dans chacun des domaines d'expertises. Elles visent une connaissance suffisante pour aider les gestionnaires à structurer leurs interventions, à les encadrer dans l'objectif de se conformer au minimum aux lois et règlements et tendre vers les meilleures pratiques. La priorisation des connaissances techniques devrait tenir compte des priorités d'intervention de la CSST et des risques de blessures fréquentes ou graves lors de l'exécution de certaines activités spécialisées de la Ville telles que la collecte des ordures et le déneigement.

Actuellement, la sécurité des machines, le cadenassage, les chantiers de construction ainsi que le travail en hauteur sont les principales priorités de la CSST.

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

FORMATION DES INTERVENANTS SST DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Division de la prévention
Direction Santé, sécurité et mieux-être

ÉTAPE 2 : PLAN DE FORMATION SUR 3 ANS

PLAN D'ACTION SUR 3 ANS			
Pour les énoncés auxquels vous avez répondu « Non », choisissez un ou deux éléments à améliorer qui deviendront des objectifs de votre plan d'action			
Objectifs	Date de réalisation Année 1	Date de réalisation Année 2	Date de réalisation Année 3
Principe I Aider les gestionnaires à intégrer la SST à leur rôle, j'ai besoin de :			
1.			
2.			
Principe II Aider les gestionnaires à faire preuve de leadership, j'ai besoin de :			
1.			
2.			
Objectifs	Date de réalisation Année 1	Date de réalisation Année 2	Date de réalisation Année 3
Principe III Pour aider les gestionnaires à régler les problématiques identifiées, j'ai besoin de :			
1.			

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

2.			
Principe IV Pour aider les gestionnaires à bien communiquer en SST, j'ai besoin de :			
1.			
2.			
Formations techniques			
1.			
2.			
3.			

Nom du gestionnaire :
Signature :
Date :

Nom du chef de division :
Signature :
Date :

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

FORMATION DES INTERVENANTS SST DES UNITÉS D'AFFAIRES

Division de la prévention
Direction Santé, sécurité et mieux-être

ANNEXE A : FORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

ACTIVITÉS	CONNAISSANCES	HABILETÉS	FORMATIONS	DURÉE
Participer à l'inspection des lieux de travail (incluant analyse de l'environnement de travail à l'aide de spécialistes).	Les risques et dangers présents dans l'établissement. Les étapes de préparation d'une inspection des lieux de travail et les conditions de réussite	Identifier les risques et dangers.	Inspection des lieux de travail (CPSSTQ)	7 heures
Identifier les situations qui peuvent être sources de danger (incluant ergonomiques) et faire des recommandations au CSS, aux travailleurs et à l'employeur.	Lois, normes et règlements en SST applicables à son milieu de travail. Ergonomie au bureau.	Recommander des mesures correctives appropriées.	Identifier et contrôler les risques en milieu de travail (CPSSTQ)	7 heures
			Ergonomisez vos postes de travail (CPSSTQ)	14 heures
Intervenir lors de demandes d'employés.	Notions de base pour une communication efficace.	Convaincre de l'importance d'agir en SST.	Superviseur : comment bien faire passer vos messages en SST (CPSSTQ)	7 heures
Participer à l'élaboration, à la mise en application, au suivi et à l'évaluation du plan d'action en SST.	Les règles et normes de SST applicables à l'établissement.	Concevoir un plan d'action en SST.	Plan de prévention (CPSSTQ)	7 heures
Participer aux enquêtes d'accidentS.	Lois, normes et règlements en SST applicables à son milieu de travail.	Communiquer efficacement avec tous les intervenants en SST. (voir plus bas).	Règlements sur la santé et la sécurité du travail (CPSSTQ)	4 heures

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

FORMATION DES INTERVENANTS SST DES UNITÉS D'AFFAIRES

Division de la prévention
Direction Santé, sécurité et mieux-être

	Les droits et obligations des employés / de l'employeur.	Accompagner l'inspecteur de la CSST lors des visites.	Accident : enquête et analyse (CPSSTQ)	7 heures
Communiquer efficacement avec les intervenants à l'interne / externe.	Les divers intervenants du régime québécois en SST et leurs rôles.	Communiquer efficacement avec tous les intervenants en SST.	Introduction à la SST (CPSSTQ)	7 heures
S'assurer de l'implication de l'ensemble des niveaux hiérarchiques en SST	De l'obligation de diligence raisonnable (loi C-21)	À expliquer le sens de la loi C-21.	Diligence raisonnable (CPSSTQ)	3,5 heures
Participer au comité local en SST	Mode de fonctionnement d'un comité local SST.	Améliorer l'efficacité et le déroulement des réunions du comité local.	Réunions efficaces du comité de santé-sécurité (CPSSTQ)	3,5 heures

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action

FORMATION DES INTERVENANTS SST DES UNITÉS D'AFFAIRES

Division de la prévention
Direction Santé, sécurité et mieux-être

ANNEXE B : FORMATION SUR LES RISQUES SPÉCIFIQUES

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES			
ACTIVITÉS	**CONNAISSANCES**	**HABILETÉS**	**FORMATIONS**
Identifier et prévenir les risques liés à l'utilisation de machines.	Méthode d'analyse du risque.	Identifier et corriger les problèmes de sécurités des machines.	Sécurité des machines (CPSSTQ)
		Définir et comprendre les exigences en matière de cadenassage.	Cadenassage (CPSSTQ)
Interpréter et transmettre les connaissances nécessaires sur le SIMDUT dans son milieu de travail.	Risques et mesures de prévention associés à l'utilisation de matières dangereuses en milieu de travail.	Interpréter les renseignements relatifs à l'utilisation des matières dangereuses.	SIMDUT (APSAM)
Sensibiliser à l'importance de la sécurité lors de travaux de creusement, d'excavation et tranchée.	Cadre législatif et bonnes pratiques en matière de creusement, d'excavation et tranchée.	Identifier les principaux risques en matière de creusement, d'excavation et tranchée.	Creusements, excavations et tranchées : La santé et la sécurité du travail (APSAM)
Transmettre aux travailleurs les connaissances nécessaires afin d'installer la signalisation de façon conforme et sécuritaire.	Règlementations et obligations en matière de signalisation des travaux.	Installer la signalisation selon les règles et bonnes pratiques lors de travaux routiers.	Signalisation des travaux routiers : Personne-ressource (APSAM)
Assister, informer et coacher les employés concernés par les espaces clos sur les méthodes sécuritaires de travail en espaces clos	Risques, règlements et procédures de sauvetage liés au travail en espaces clos	Expliquer les règles et bonnes pratiques en matière d'espaces clos	Espaces clos : Personne-ressource (APSAM)
Assister, informer et coacher les employés sur l'exécution sécuritaire des opérations de déneigement	Des normes en SST nécessaires à l'exécution sécuritaire des travaux de déneigement des voies publiques	Identifier les principaux risques en matière de déneigement et planifier les opérations en contrôlant les risques liés aux travaux.	Déneigement (APSAM)

1. Je ne maîtrise pas cette dimension
2. Je maîtrise cette dimension dans l'action mais je pourrai améliorer mes connaissances et habiletés pour mieux supporter les gestionnaires
3. Je suis en mesure d'enseigner cette dimension dans l'action